

Présents : Philippe SCHAEFFER – Arnaud NOEL – Céline BELONY – Murielle BARBE – Lydie PETIT – Vanessa BARTHELEMY.

Absent excusé : Gérard BLANCHON donne procuration à Philippe SCHAEFFER

Secrétaire de séance : Murielle BARBE

1. Reversement de la Taxe Communale sur les Commissions Finales d'Electricité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE le reversement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54 ;

PRECISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

2. Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire a rappelé le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité européenne d'Alsace (C.E.A.).

– La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

– Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d’instauration d’une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.

– Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Monsieur le Maire a également rappelé que l'autoroute A 35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque...

Monsieur le Maire souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région GrandEst, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg –Metz –Nancy –Dijon.

Monsieur le Maire précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Franconville, **adopte** à l'unanimité la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Franconville, réuni le 10 juin 2021 demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

3. Décision modificative

Le Maire explique que suite à la nouvelle convention du logement communal, la caution doit être remboursée au locataire avant le versement de celle au nouveau montant.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget, le conseil municipal a voté à l'unanimité cette décision modificative :

Dépense article	Recette article
21 : 480 €	165 : 480 €

4. Questions diverses

- Traversée du village : des ébauches de la future circulation sont présentées. La Région a été contactée pour connaître les impératifs liés à l'arrêt de bus et au transport scolaire.
- Tour de garde : les conseillers municipaux et les volontaires se découpent la journée pour garder le scrutin des 20 et 27 juin 2021 pour les élections départementales et régionales
- Concours de pétanque : il aura lieu le 16h00 – 19h00 le 3 juillet ; à cette occasion seront remis les lots du concours de décoration de Pâques.
- Canoé - Kayak : une sortie sera organisée le samedi 07 août de 14h00 à 17h00.
- Les Franconilloises : l'opération sera reconduite le 4 septembre de 10h30 à 17h00.
- Les cloches : le système électrique est vétuste et des grosses réparations sont à prévoir.

- O phyto : un aménagement sera à étudier pour le cimetière, les usoirs et les abords du village.
- Cimetière : un RDV a été pris avec l'entreprise THOMAS pour terminer les travaux et réfléchir au jardin du cimetière le jeudi 17 juin à 10h00.
- Aire de jeux : le plan du CAUE est présenté ; le projet est à réviser.

La séance est levée à 22h00.

Les prochaines réunions auront lieu le jeudi 08 juillet et 10 septembre à 20h15.

Philippe SCHAEFFER	Arnaud NOEL	Céline BELONY	Murielle BARBE
Lydie PETIT	Gérard BLANCHON	Vanessa BARTHELEMY	